

Minorités linguistiques et société

***Langue et politique au Canada et au Québec : une synthèse historique*, Martel, Marcel et Martin Pâquet (2010). Montréal, Boréal, 335 p. ISBN 9782764620403**

Michel Bock

La francophonie canadienne en mouvement :
continuité ou rupture ?
Numéro 3, 2013

URI : id.erudit.org/iderudit/1016691ar
<https://doi.org/10.7202/1016691ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques
/ Canadian Institute for Research on Linguistic Minorities

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Bock, M. (2013). *Langue et politique au Canada et au Québec : une synthèse historique*, Martel, Marcel et Martin Pâquet (2010). Montréal, Boréal, 335 p. ISBN 9782764620403. *Minorités linguistiques et société*, (3), 171–174. <https://doi.org/10.7202/1016691ar>

Tous droits réservés © Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques / Canadian Institute for Research on Linguistic Minorities, 2013

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne. [<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>]

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. www.erudit.org



Compte rendu

Langue et politique au Canada et au Québec : une synthèse historique

MARTEL, Marcel et Martin PÂQUET (2010). Montréal, Boréal, 335 p.
ISBN 9782764620403

Par Michel Bock

Chaire de recherche sur l'histoire de la francophonie canadienne, Université d'Ottawa

Marcel Martel et Martin Pâquet nous offrent, avec cet ouvrage, une synthèse aussi vaste que passionnante des enjeux, nombreux et complexes, qu'a posés le rapport entre langue et politique au Canada et au Québec depuis cinq siècles. Les auteurs affirment d'emblée leur volonté de contribuer à une « histoire de la culture politique » au pays en concevant la langue comme un « enjeu important de la prise de parole citoyenne » : non seulement la langue rend possible la communication entre les membres d'une collectivité, elle leur permet d'exprimer leurs aspirations, de formuler des projets communs, de se mobiliser et d'investir l'espace public. Elle joue, par le fait même, un rôle déterminant dans la construction d'une référence identitaire partagée. Au Canada et au Québec, elle en est venue à se poser en soi comme l'un des éléments les plus structurants du débat politique.

Martel et Pâquet divisent leur ouvrage en six chapitres chronologiques qui rendent compte de l'intensification graduelle du débat politique engendré par la question linguistique depuis le XVI^e siècle. Bien que le gros de l'analyse porte sur la période qui suit le milieu du XIX^e siècle, voire du XX^e siècle, les auteurs n'en situent pas moins leur problématique dans la (plus) longue durée. Ils font ainsi remonter la naissance de l'enjeu linguistique à l'ordonnance Villers-Cotterêts de 1539, laquelle fait du français la langue officielle de la justice en France et, par voie de conséquence, de l'État. L'expansion du pouvoir monarchique et la consolidation du royaume conduisent le souverain à amorcer le processus de normalisation linguistique sur un territoire marqué par une grande diversité d'idiomes. Malgré l'adoption de cette mesure, le pluralisme linguistique ne menace pas encore directement le processus

d'intégration à l'État français, lui-même en construction, puisque c'est bien davantage la foi que la langue qui divise le royaume à l'époque des guerres de religion.

La Nouvelle-France, qui sera élevée au rang de province du royaume en 1663, naît donc officiellement « francophone » pour ainsi dire, d'autant plus que l'homogénéisation linguistique se fait plus rapidement dans la colonie que dans la métropole. La Conquête, il va sans dire, changera la donne en amenant les Canadiens à composer avec l'altérité linguistique et en donnant lieu aux premiers débats politiques, voire parlementaires portant spécifiquement sur la question linguistique : à l'inverse du nationalisme « ethnique » des Anglais, fondé sur le traditionalisme d'Edmund Burke, le républicanisme des Canadiens, au début du XIX^e siècle, les conduit à concevoir la langue comme un outil d'intégration à la communauté politique, sans égard à l'origine ethnique. L'échec des Rébellions, le projet assimilateur des Anglais et la cléricisation subséquente de la société canadienne contribuent à lier les questions linguistique et religieuse, désormais situées au cœur d'un nouveau projet national, celui de la « survivance », défini en termes culturels et traditionalistes. La révolution industrielle, déclenchée au même moment, creusera l'écart socioéconomique entre les deux communautés nationales et rappellera que l'enjeu de la langue, tout politique qu'il soit, comporte aussi une dimension matérielle qu'on ne peut ignorer.

Pendant le siècle qui suit l'échec des Rébellions, du rapport Durham au Règlement XVII, l'histoire du rapport entre langue et politique met surtout en scène les efforts déployés par la classe politique anglaise et canadienne-anglaise pour homogénéiser le pays et intégrer les Canadiens français à la société anglo-protestante. Les milieux nationalistes riposteront en revendiquant le droit du Canada français à une existence nationale authentique et en tentant d'imposer la thèse des deux peuples fondateurs à l'entendement de leurs compatriotes du Canada anglais. La fin de la crise scolaire franco-ontarienne rend « caduc » le projet assimilateur de la majorité, le Canada étant devenu, selon les auteurs, une démocratie « consociationnelle », en proie à des conflits internes qui n'en menacent toutefois pas la stabilité. Entre 1927 et 1963, l'enjeu linguistique s'exprime à travers les campagnes menées par le milieu associatif canadien-français pour franciser la sphère gouvernementale et paragonnementale fédérale et transformer l'ordre symbolique canadien dans le sens d'une reconnaissance plus explicite de la dualité nationale. Au même moment, toutefois, les études de Richard Arès sur les transferts linguistiques au sein des communautés francophones hors Québec sèment le doute sur la viabilité d'un Canada français se déployant d'un océan à l'autre...

Les trois derniers chapitres abordent le demi-siècle qui s'est écoulé depuis le déclenchement de la Révolution tranquille. C'est à ce moment, expliquent les auteurs, que l'on quitte la démocratie consociationnelle pour entrer de plain-pied dans l'ère de la participation, de la contestation et de la prise de parole citoyennes. La question linguistique mobilise comme jamais auparavant, en particulier au Québec où plusieurs intervenants la lient à l'infériorité

économique des Canadiens français. Les gouvernements contribuent au phénomène en mettant sur pied d'importantes commissions chargées d'enquêter sur le problème linguistique (Laurendeau-Dunton à Ottawa et Gendron à Québec). Pour assurer la pérennité de la langue française, s'agira-t-il de bilinguiser le Canada ou de franciser le Québec? Dès la fin des années 1960, la chute de la natalité au Québec fera de l'intégration des immigrants un enjeu politique majeur qui, de la crise de Saint-Léonard à l'adoption de la loi 101, laissera de profondes divisions au sein de la communauté politique. Hors Québec, l'adoption de la *Loi sur les langues officielles* par le législateur fédéral en 1969 suscite, dans un premier temps, l'enthousiasme des communautés francophones minoritaires, mais le refus catégorique qu'oppose le gouvernement Trudeau à toute forme de reconnaissance officielle de la dualité nationale provoque, en revanche, leur mécontentement, ainsi que celui des nationalistes québécois. Les minorités doivent souvent, par ailleurs, revendiquer de façon musclée que justice leur soit faite en matière d'éducation et de culture, notamment, après que l'élan d'ouverture qui avait caractérisé l'attitude des provinces anglophones à leur égard pendant les années 1960 s'est modéré au cours de la décennie suivante. En Ontario français et en Acadie, on ne craint pas d'avoir recours à la désobéissance civile pour soutenir certaines revendications linguistiques et institutionnelles.

Après plusieurs années de débats politiques houleux autour de la langue, la période qui s'ouvre avec l'adoption de la *Loi constitutionnelle de 1982* se caractérise plutôt par la judiciarisation de la question linguistique. La *Charte canadienne des droits et libertés* fera de la langue un droit non pas collectif, mais individuel et associera le destin (juridique) des minorités francophones à celui des Anglo-Québécois. Elle permettra toutefois aux minorités francophones d'effectuer d'importants gains institutionnels, notamment en matière de gestion scolaire, tout en suscitant l'ire du gouvernement québécois, qui tolérera mal que l'on vienne limiter son droit de légiférer en matière linguistique. Dès lors, les tribunaux se transformeront en quelque sorte en tribunes politiques, les avocats et les juristes prenant place parmi les principaux porte-parole et défenseurs des minorités de langue officielle. Enfin, les deux dernières décennies ont été marquées, hors Québec, par de nombreuses luttes juridiques pour sauvegarder les acquis institutionnels, comme en témoigne la crise de l'Hôpital Montfort, par la valorisation du bilinguisme personnel, hissé au rang de référent identitaire, et par la crise des « accommodements raisonnables », qui déclenche un important débat de société au Québec sur les valeurs communes, parmi lesquelles la langue, devant structurer le processus d'intégration sociétale dans un contexte socioculturel de plus en plus marqué par le pluralisme.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que l'ambition était au rendez-vous. Les auteurs ont pu puiser dans une matière abondante en préparant cette synthèse et les résultats qu'ils nous livrent seront d'une très grande utilité pour les chercheurs et les chercheuses. Si certains des faits présentés étaient déjà connus, on n'avait encore jamais tenté d'embrasser d'un seul

regard le panorama qu'ils nous offrent. La perspective diachronique permet de constater l'ancienneté ainsi que la pluralité des formes qu'a prises l'enjeu linguistique, tout en projetant un éclairage probant sur la transformation de la culture politique au Canada. En effet, l'étude des rapports entre langue et politique est aussi prétexte à plonger le lecteur au cœur des mutations sociétales du pays, à jauger la participation citoyenne au processus politique et à mesurer les succès et les ratés des différents efforts de construction identitaire et nationale à l'œuvre, historiquement, dans l'environnement social. De plus, la perspective synchronique qu'adoptent également Martel et Pâquet permet, sans doute pour la première fois, d'analyser de manière concomitante le débat politique engendré par la question linguistique à la fois au Québec et dans les autres provinces. Même après que le projet national canadien-français semble avoir volé en éclats au moment de la Révolution tranquille, les auteurs démontrent, tout en effectuant les distinctions et les nuances qui s'imposent, que toute démarche qui isolerait le débat linguistique québécois de sa contrepartie en milieu francophone minoritaire aboutirait à une compréhension tronquée et appauvrie du phénomène, tellement les gestes posés au Québec influent sur le débat politique partout au Canada. En somme, cet ouvrage, en plus d'offrir des connaissances quasi encyclopédiques sur l'histoire des politiques linguistiques qui en feront un ouvrage de référence fort prisé autant par les chercheurs et les étudiants que par les non initiés, représente une contribution importante à l'histoire politique du Canada.

Michel Bock
mbock@uottawa.ca